

**Procès-verbal de la Formation
spécialisée en matière de santé
de sécurité et de conditions de
travail du département de la
Charente Maritime du 12
octobre 2023**

Présent(e)s :

M. Madhi TAMENE, directeur académique de l'Education nationale pour la Charente Maritime
Mme Clarisse LEFORT, secrétaire générale DSDEN 17

Mme Sophie ERMACORA, Directrice maternelle Claude Nicolas-La Rochelle- représentante FSU-CGT titulaire

M. Patrick BELILLAS, professeur Collège de Saujon- représentant FSU-CGT titulaire

M. Philippe LAVAUD, professeur remplaçant Lycée de l'Atlantique Royan-représentant FSU- CGT titulaire

M. Frédéric MAROT, CPC circonscription Jonzac – représentant UNSA titulaire

Mme Christine FEAUGAS, secrétaire administrative Lycée Hôtelier La Rochelle-représentante FSU-CGT suppléante

Mme Nathalie LEVASSEUR, professeure-collège Aliénor d'Aquitaine, représentante SNALC suppléante

M. Pascal GANDEMER, professeur Lycée Merleau Ponty, Rochefort, représentant FSU-CGT titulaire

M. Nourdin EL GHADDARI, professeur des écoles Maternelle Jean Bart La Rochelle- représentant UNSA titulaire

M. Arnaud DUPLESSIS, directeur école primaire MASSIOU La Rochelle - représentant UNSA titulaire

Mme Céline SOBEZACK, professeure des écoles, école maternelle Jean Bart La Rochelle - représentante FNEC-FP-FO titulaire

Mme Carole MENARD, professeure Collège Calmel de Marans, représentante FNEC-FP-FO suppléante

Membres invités à titre d'experts :

Mme Emmanuelle GOMES, Conseillère Technique de prévention départementale

Mme Sylvie PFEIFFER, Inspectrice santé sécurité au travail, académie de Poitiers

Absences excusées :

Mme Guenola BALEIGE, médecin scolaire, CMS Rochefort-représentante UNSA suppléante

Mr Stéphane LEMIRE, principal, Collège Jean Monnet Courçon-représentant UNSA suppléant

Mme Nhi-Moui TANG GALLO, professeure des écoles, école élémentaire Saint Exupéry Rochefort, représentant FNEC-FP-FO suppléante.

M. Jérôme CHURLAUD, professeur – Collège Marc Chagall Dompierre Sur mer- représentant FNEC-FP-FO titulaire

Mme Sophie MOTTU, Psychologue de l'éducation nationale, Rased école Concorcet La Rochelle-représentante UNSA suppléante

M. Julien DANTON, professeur –Lycée Jamain - Rochefort- représentant FSU-CGT suppléant

Mme Roselyne DUCLOUET, Ide collège Texier saint Jean d'Angely, représentante FSU-CGT suppléante

Mme Béatrice LECOMTE, professeure des écoles, élémentaire Marie Marvingt La Rochelle - représentante FSU-CGT suppléante
Mme Catherine LACOMBE, professeure lycée Valin La Rochelle - représentante SNALC suppléante

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 14 septembre 2023 - *vote*
2. Programme des visites de la F3SCT, objet et composition de la délégation - *vote*
3. Programme annuel de prévention : bilan et perspectives année 2023-2024 - *vote*
4. Méthode globale de nettoyage par eau ozonée dans les établissements du 2nd degré de la Rochelle - *information*
5. Questions diverses:
 - Assistant de prévention 1er degré : nomination et lettre de missions
 - VSS : Désignation d'un délégué départemental

Le quorum étant atteint (9 membres titulaires et 2 suppléants), Monsieur Tamene déclare la séance ouverte à 9h20. Il demande s'il y a des déclarations préalables.

Madame Carole Menard fait lecture d'une déclaration au nom de la FNEC FP FO.
Monsieur Pascal Gandemer fait lecture d'une déclaration au nom de tous les représentants syndicaux.
Ces déclarations sont annexées au présent procès-verbal.

1.Approbation du PV du 14 septembre 2023 :

Madame Lefort indique que le procès-verbal de la séance de la F3SCT-D du 14 septembre 2023 n'est pas soumis au vote car non finalisé, il sera représenté au vote à la prochaine séance de l'instance.
En revanche Madame Lefort propose de mettre au vote le procès-verbal de la F3SCT-D du 16 mars 2023.
Les membres de l'instance acceptent le changement.
Le procès-verbal est présenté aux votes.
Il est voté à l'unanimité.

2. Programme des visites de la F3SCT, objets et composition des délégations :

Madame Lefort indique qu'il convient de programmer les visites de la F3SCT-D pour l'année, en principe les mêmes que celles votées le 16 mars 2023. Elle rappelle que le décret prévoit de préciser clairement l'objet de la visite et la composition de la délégation pour chacune d'entre elles, en veillant à ce que le nombre de membres soit adapté à l'objet de la visite et au contexte local.

1er visite : Ecole de Germignac.

La date du **jeudi 30 novembre** est proposée après concertation avec la secrétaire de la F3SCT.

Objet de la visite : Point de situation sur les conditions de travail des personnels pour la rentrée 2023-2024

Composition de la délégation:

- Madame Ermacora
- Monsieur Marot
- Madame Levasseur
- Monsieur Churlaud
- Madame Lefort
- Madame Gomes

2eme visite : Ecole de Réaumur à La Rochelle.

La date du **jeudi 1^{er} février 2024** est proposée.

Objet de la visite : Point sur les conditions de travail des personnels et sur l'accueil des élèves suite aux dégradations du bâti scolaire du mois de mai.

Composition de la délégation :

- Monsieur Duplessis
- Monsieur Gandemer
- Monsieur Churlaud
- Monsieur Lavaud
- Madame Gomes
- Madame Lefort

3eme Visite : Ecoles de La Laigne, Cram Chaban et La Grève-sur-Mignon.

La date du **jeudi 23 mai 2024 est proposée.**

Objet de la visite : Analyse des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves pour l'année 2023-2024 suite au séisme du 16 juin 2023.

Composition de la délégation :

- Madame Sobezack
- Madame Levasseur
- Monsieur Bellilas
- Monsieur El Ghaddari
- Madame Gomes
- Madame Lefort

Monsieur Tamene rappelle que la DSDEN veille à prévenir les maires des communes de ces visites et les invite à y participer, dans le souci d'entretenir un dialogue de proximité de qualité avec les collectivités mais aussi en raison de leurs compétences en matière de locaux et d'accueil périscolaire notamment.

Madame Pfeiffer précise que le rôle de la F3SCT-D est un rôle d'observations des locaux, de leur entretien, de l'état visible du bâti, et qu'il ne s'agit pas de visites de contrôle. Les visites de la F3SCT donnent lieu à la formulation de recommandations qui sont prises en charge par l'administration employeur. La mise en œuvre n'est donc pas du ressort de l'instance, qui est informée néanmoins du suivi des mesures prises.

Madame Lefort propose le programme des visites au vote.
Le programme est adopté à l'unanimité.

3- Programme annuel de prévention : bilan et perspectives année 2023-2024 :

Objectif (résultats de l'évaluation des risques)	Mesure (= action à mettre en œuvre pour prévenir le risque/améliorer les conditions de travail)	Conditions d'exécution		Indicateurs de résultats	Bilan au 07/07/2023	Actions à venir
		Ressources mobilisées (acteurs)	Calendrier de mise en œuvre			
L'organisation en matière de santé sécurité au travail						
Former les acteurs de la prévention	Identifier le réseau des assistant(e)s de prévention du 1D et du 2D et les moyens qui leur sont alloués.	septembre/octobre 2023	Conseillers de prévention	Nombres d'AP nommé	Nombreux postes AP 2nd degré non pourvus. 1er degré pas d'AP fléché, lettre de mission non signée	Enquête sphinx pour cibler les AP second degré. 1 degré si AP constitution d'un réseau.
	Réaliser la formation initiale à destination des assistants de prévention (AP) du 1 ^{er} degré et du 2 nd degré nouvellement nommés ou n'ayant pas déjà été formés.	En continu	Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) Infirmière PST Conseillers de prévention	Nombre de journées stagiaires	AP 1er degré : 2 en septembre 2022/ AP 2nd degré février/mai	Action renouvelée
	Réaliser des actions de formations continues à destination des assistants de prévention du 1 ^{er} degré et du 2 nd degré	Pluriannuel	Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) Conseillers de prévention	Nombre de journées stagiaires	AP 2nd degré : 1 journée (arbres des causes/DUER) /	Action renouvelée + 1er degré réseau à développer temps de formation en visio sur thématiques précises et retours de terrain
	Réaliser des actions de formation à destination des directeurs d'école nouvellement nommés ou faisant fonction.	Pluriannuel	Conseillère de prévention départementale	Nombre de journées stagiaires	40 directeurs formés	Première formation réalisée en septembre pour les faisant-fonction. Possible intégration dans le PAF pour formation des directeurs?
	Réaliser la formation réglementaire des membres du F3SCT (3 jours)	2023 - 2024	EAFIC ISST Conseillers de prévention	Nombre de journées stagiaires	1ère journée (réglementation) prévue le 05/10/2023.	
Améliorer la connaissance du registre santé et sécurité au travail dématérialisé à tous les niveaux.	Rédiger et communiquer un protocole sous forme de logigramme 1 ^{er} , 2 nd degré et services.	2023-2024	Conseillers de prévention	Publication et diffusion	Document finalisé en juin 2023 et présenté en réunion groupe départemental de directeurs en juin 2023	Document à diffuser à l'ensemble des directeurs. Le présenter au IEN pour diffusion.
Créer des outils d'aides pour les directrices et directeurs d'écoles	Rédiger et publier un vademecum descriptif des outils en santé et sécurité au travail	2023-2024	Conseillère de prévention départementale F3SCT	Document finalisé et utilisé si besoin	2022-2023 Mise en place d'un tribu avec l'ensemble des documents en accès + FAQ	vademecum à construire et diffuser

Mme Gomes présente le plan de prévention 2023-2024. Elle indique qu'il reprend les axes du PAP 2022-2023, mais que certains points ont été détaillés voire ajoutés suite aux analyses de terrain de l'année 2022-2023.

Axe 1 : Mme Gomes précise que l'objectif de « fléchage » et de formation des assistants de prévention est toujours d'actualité. Dans cet axe a cependant été ajoutée une partie sur les outils de communication en terme de santé et sécurité. Objectif : chercher plus de lisibilité et redéfinir au mieux les outils.

Objectif (résultats de l'évaluation des risques)	Mesure (= action à mettre en œuvre pour prévenir le risque/améliorer les conditions de travail)	Conditions d'exécution		Indicateurs de résultats	Bilan au 07/07/2023	Actions à venir
		Ressources mobilisées (acteurs)	Calendrier de mise en œuvre			
La démarche d'évaluation des risques professionnels						
Accompagner le pilotage SST dans les circonscriptions	Accompagner les circonscriptions du 1er degré dans le pilotage SST.	En continu	Assistants de prévention Conseillère de prévention départementale	Nombre de demandes des IEN/ CPC	Rédaction de DUER. Accompagnement IEN sur demande de soutien technique. Médiation d'équipe. Visites conseils	Accompagnement assistants de prévention, formation sur les retours terrains. Médiation, conseils techniques. Participation au commission de sécurité
	Tester un outil excel pour réaliser le DUER dans les écoles (une ou deux écoles tests).	2023/2024	Assistants de prévention Conseillère de prévention départementale	Nombre d'écoles tests	Accompagnement DUER pour plusieurs écoles rochelaise.	Continuer la diffusion de l'outil et l'accompagnement. Présenter l'outil et la démarche aux IEN
Accompagner la rédaction du DUER dans les EPLE	Accompagner les chefs d'établissements qui en font la demande dans le pilotage SST.	En continu	Conseillère de prévention départementale	Nombre de rendez-vous avec les chefs d'établissements	Protocole complet CLG Lafayette : formation, construction rédaction. DUER terminé, modélisant.	Poursuivre la démarche d'accompagnement / proposer des formations pour les référents unités de travail.
	Former les référents des unités de travail à l'évaluation des risques professionnels.	En continu	Conseillère de prévention départementale	Nombre d'EPLE accompagnées	1 CLG	

Axe 2 : Mme Gomes précise qu'il s'agit de mettre en place un accompagnement des circonscriptions et des IEN en leur proposant des temps de formation. L'idée est de mieux définir les missions SST au sein de leur territoire et de comprendre le rôle des assistants de prévention et du conseiller de prévention, mais aussi d'accompagner au plus près du terrain les directeurs dans leurs responsabilités en terme de santé et sécurité au travail.

Mme Ermacora indique que sans assistant de prévention, la prise en charge de ces missions représente beaucoup de travail.

Mme Gomes observe qu'à cette date les exercices sur les risques majeurs ne sont pas à jour et que certaines écoles n'ont pas de PPMS. Le nouveau décret sur les missions des directeurs d'école indique que cette rédaction n'est plus à leur charge. Il est donc essentiel que les responsabilités en matière de SST soient organisées au niveau local de façon claire, en concertation avec les acteurs.

Objectif (résultats de l'évaluation des risques)	Mesure (= action à mettre en œuvre pour prévenir le risque/améliorer les conditions de travail)	Conditions d'exécution		Indicateurs de résultats	Bilan au 07/07/2023	Actions à venir
		Ressources mobilisées (acteurs)	Calendrier de mise en œuvre			
Les risques professionnels identifiés dans les évaluations des risques, les signalements sur le RSST et les accidents						
Risques psychosociaux						
Accompagner les équipes du 1er degré devant faire face à des élèves au comportement perturbateur	Rédaction de protocoles sur la prise en charge des difficultés liées au comportement des élèves	2023-2024	CPD Assistants de prévention de circonscription	Présentation du document en F3SCT		
	Assurer la diffusion du protocole à l'ensemble des acteurs	2023	CPD Assistants de prévention de circonscription	Modalités de diffusion		
Risque chimique						
Prévenir l'exposition à l'amiante	Faire un état des lieux des DTA des écoles (suite courrier IA-DASEN et relances).	2023	Conseillère de prévention départementale	Taux de réponse	% de réponses des directeurs d'écoles - tableau de suivi et synthèse.	
	Pour les écoles n'ayant pas de DTA ou un DTA non conforme, rédiger un courrier de rappels réglementaires aux maires.	2023	DSDEN Conseillère de prévention départementale	Nombre de courriers		
Risques liés à la co-activité lors de travaux dans les établissements						
Connaître la réglementation applicable lors de chantiers clos et indépendants dans les établissements	Créer et animer une formation sur la réglementation applicable des chantiers clos et indépendants à destination des directeurs d'école	2023-2024	ISST Conseillère de prévention départementale	Nombre de journées stagiaires	2 chefs d'établissements formés le 04/07/2023.	Webinaire à proposer. Article prev acad Document de référence ressource
Risques liés aux violences sexistes et sexuelles						
Evaluer et sensibiliser sur le risque	Construire un document explicatif afin de définir le risque et le protocole d'alerte	2023-2024	DSDEN Conseillère de prévention départementale F3SCT	Modalités de diffusion	1GT réalisé en 2023	Création d'un "flyer" pour définir le risque et le process d'alerte
Risques liés aux incendies						
Evaluer et sensibiliser sur le risque	Documenter, former les chefs.fe.s d'établissements et directeur.ice.s sur les responsabilités en cas d'incendie, sur les points de vigilance.	2023-2024	Réseau académique Conseillère prévention départemental Assistants de prévention 1er et 2nd degré	Formation des directeurs (nombres)	40 directeurs formés/ visite établissements	Participer aux commissions de sécurité. Analyser les avis.

Axe 3 : Mme Gomes explique que choix a été fait d'entrer dans cet axe par les risques identifiés sur notre territoire dans les derniers signalements.

Elle précise que dans cet axe a été ajouté un point sur les travaux extérieurs, qui sont souvent à l'origine de la découverte de problématiques du bâti (exemple : présence d'amiante).

Des formations sont organisées pour outiller les directeurs sur ces questions.

Mme Pfeiffer précise qu'elle a proposé une formation sur les risques des travaux extérieurs en Vienne et que celle-ci peut également être réalisée dans le 17.

Mme Ermacora indique que malheureusement les directeurs ou directrices sont rarement prévenus des travaux et pourtant cela fait longtemps qu'ils le demandent.

Concernant le point sur les risques incendie, Mme Gomes indique qu'il est important que les directeurs soient accompagnés lors des commissions de sécurité. Il est aussi essentiel de les outiller au mieux afin qu'ils puissent connaître leurs missions et responsabilités dans la gestion de ce risque.

Services de médecine du travail ?						
Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail						
Recruter un médecin du travail						

Axe 4 :

Madame Lefort rappelle qu'il n'y a pas encore de médecin du travail dans l'académie. Le personnel en difficulté est orienté vers le SAM. Monsieur Tamene précise que l'absence de médecin ne peut être traitée au niveau départemental, car cette compétence relève du niveau académique et doit être traitée en F3SCT-Académique.

Madame Lefort indique que le programme annuel est non limité et que la F3SCT-D pourra continuer à ajouter des points si besoin. Madame Lefort supprime le dernier axe et la dernière ligne avant le vote du programme de prévention.

Le programme est voté avec 0 contre et 0 abstention.

M.Tamene doit quitter la séance

4- Méthode globale de nettoyage par eau ozonée dans les établissements du 2nd degré de la Rochelle

Mme Lefort indique avoir rencontré le conseil départemental avec Mme Pfeiffer et Mme Gomes à propos de la méthode globale de nettoyage par l'eau ozonée mise en place par le département dans les collèges du département. Elle rappelle que cette méthode a été déployée dans tous les établissements qui ne s'y sont pas opposés, qu'il s'agit d'une méthode qui substitue aux produits détergents une méthode sans produit, et que le bénéfice pour les agents d'entretien est unanimement souligné. Elle indique également que des questions restent posées sur l'innocuité de cette méthode, qui n'est pas démontrée, qui font l'objet d'un travail de recherche important du département au travers de fiches descriptives de l'ensemble des risques en cours de réalisation.

Ce travail de documentation n'étant pas encore finalisé, Mme Lefort propose de réinscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine F3SCT-D.

M. Gandemer insiste sur l'importance de travailler ce sujet en F3SCT, en lien avec le département, les inquiétudes des personnels et des parents d'élèves, dans certains collèges, n'étant pas prises en compte par le département.

6-Questions diverses:

1.Assistant de prévention 1er degré : nomination et lettre de mission

Mme Lefort présente le projet de lettre de missions des assistants de prévention pour les circonscriptions. Elle indique que la mission d'assistant de prévention est généralement prévue pour une quotité de 20% d'un temps plein maximum. Mme Lefort rappelle l'importance d'un réseau d'assistants de prévention qui prenne en charge l'animation des missions SST en articulation entre les acteurs et avec Mme Gomes.

Elle a conscience que cette mission vient s'ajouter aux activités déjà très lourdes des conseillers pédagogiques. Mme Gomes complète en indiquant que cela ne viendra pas forcément s'ajouter à la charge de travail, les conseillers pédagogiques réalisant déjà, de facto, un grand nombre d'activités liées à la prévention. Mme Lefort conclut en disant qu'il s'agirait plutôt, au travers de la lettre de mission, de poser un cadre précis pour les conseillers et faire en sorte de cette responsabilité soit reconnue.

Mme Ermacora s'interroge sur la quotité envisagée (20%), qui lui semble trop importante. Les représentants du personnel évoquent l'hypothèse d'une lettre de mission dans laquelle aucune quotité ne serait indiquée, ou une quotité indicative de l'ordre de 10% du temps de travail, cette notion ayant peu de sens compte tenu du fait que les activités de prévention ne se lissent pas de façon uniforme sur toute l'année mais s'exerce plutôt en pics d'activité selon les situations travaillées.

Mme Lefort valide cette proposition, et se propose d'organiser une réunion avec les IEN et les conseillers pédagogiques concernés pour présenter la démarche de création du réseau des assistants de prévention et rassurer les collègues sur les attentes en termes de temps de travail.

2.VSS : Désignation d'un délégué départemental :

Mme Ermacora indique que la référente académique VSS, Mme LABROUSSE, ne dispose d'aucun moyen pour exercer effectivement sa mission, et qu'elle ne fait pas partie de la cellule d'écoute qui vient d'être créée.

Mme Lefort indique ne pas être habilitée à se prononcer sur le cadre de la mission de référente académique. En revanche elle rappelle que les départements ne peuvent pas décliner cette mission de référent VSS à leur échelle. Au niveau départemental, Mme Lefort indique que M. Tamene n'est pas opposé à la désignation d'une personne ressource sur les VSS, qui pourra travailler avec Mme Gomes en interface avec la F3SCT. Mme Feaugeas demande si cette personne ressources disposerait de moyens d'action comme des frais de déplacement, l'autorisation d'intervenir auprès de divers interlocuteurs avec un mandat clair. La réponse de Mme Lefort est négative, compte tenu que cette mission est assurée par la référente académique et dans le cadre fixé à cette échelle.

Mme Lefort propose que cette personne ressource soit désignée collectivement, et propose aux membres de la F3SCT-D d'y réfléchir entre eux pour une éventuelle proposition en ce sens.

Les membres de la F3SCT-D souhaitent évoquer le problème de management dans un lycée et le mal être des personnels. Madame Lefort indique que la situation est bien prise en compte aussi bien au niveau départemental qu'au niveau académique.

La séance est levée à 12h00

La Secrétaire générale,
Présidente de séance,
Clarisse LEFORT

La secrétaire du FSSSCT-D17
Sophie ERMACORA



